



ASSOCIATION VIVE L'ÉCOLE
19 place Roger Durieux
38530 Saint Maximin

Mesdames, Messieurs,

Nous organisons notre marché de Noël qui se déroulera le samedi 16 décembre 2023 de 14h à 20h.

L'ensemble des bénéfices liés à l'organisation du marché est versé au profit de l'association Vive l'École de Saint Maximin.

Vous trouverez ci-joint un dossier d'inscription comprenant :

- La fiche d'inscription
- la liste des pièces justificatives
- le règlement du marché de Noël

Ce dossier complet est à retourner à l'adresse et au nom ci-dessus, avec votre règlement au plus tard le 3 décembre 2023.

Attention, tout dossier incomplet ne pourra donner lieu à une inscription

Le nombre de places est limité, **surtout en intérieur**.

Une buvette et petite restauration seront tenus ce jour-là au profit de l'association.

L'association offrira à chaque exposant un café, une viennoiserie et un vin ou boisson de Noël chaud.

Dans l'attente de vous accueillir sur notre marché, nous vous prions de recevoir nos salutations amicales.

Les membres de Vive l'École

ASSOCIATION VIVE L'ÉCOLE

assovivelecole@gmail.com

19 place Roger DURIEUX

38530 SAINT MAXIMIN





ASSOCIATION VIVE L'ÉCOLE
19 place Roger Durieux
38530 Saint Maximin

MARCHE DE NOEL ORGANISE PAR VIVE L'ÉCOLE

LIEU : SALLE MARIE LOUISE ET ECOLE DE SAINT MAXIMIN

REGLEMENT ET DEROULEMENT DU MARCHE DE NOEL

1/ ORGANISATEUR ET LIEU

L'association Vive l'École organise son marché de Noël le Samedi 16 décembre 2023 de **14h à 20h**.

Le marché de Noël se tiendra pour une partie dans la salle des fêtes de Saint Maximin (salle Marie Louise) et dans la cour de l'école.

2 / INSCRIPTION

Le marché de Noël est ouvert en contrepartie d'un droit d'inscription aux commerçants, artisans, artistes indépendants, producteurs et aux associations (dans la limite des places leurs étant imparties). Les inscriptions seront clôturées au 3 décembre 2023. Les inscriptions arrivant après l'échéance demandée pourront cependant être honorées en fonction des emplacements disponibles et d'éventuels désistements.

Vive l'École souhaitant privilégier la diversité des produits présentés, les dossiers seront traités en fonction des produits et non en fonction de l'ordre d'inscription. Le nombre de places étant limité, l'organisateur se réserve le droit, si besoin est, d'opérer une sélection et de refuser certaines inscriptions sans avoir à se justifier.

Voici la liste des documents à fournir :

- bulletin d'inscription rempli et signé
- justificatif du statut (RCS, RM, MSA, déclaration préfecture pour les associations, etc...)
- attestation d'assurance RC
- chèque de règlement de l'emplacement
- chèque de caution

La réservation est ferme à réception du dossier complet (avec pièces justificatives) accompagné du paiement et du chèque de caution de 50 Euros demandé à l'inscription ; ce dernier vous sera restitué à l'issue de cette manifestation si toutes les conditions particulières de ce règlement ont été respectées.

Un reçu qui vaudra confirmation vous sera retourné par mail.



ASSOCIATION VIVE L'ÉCOLE
19 place Roger Durieux
38530 Saint Maximin

Afin de faciliter votre trésorerie, les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la manifestation.

En cas de désistement dans les 5 jours avant la date d'ouverture du marché de Noël, le chèque de réservation restera acquis à Vive l'École, ainsi que la caution.

3/ EMPLACEMENT ET MATERIEL :

Les emplacements seront déterminés par Vive l'École en fonction de l'intérêt général, et ne pourront être changés le jour J.

Chaque emplacement sera communiqué à votre arrivée le matin de l'installation par un membre de Vive l'École.

Nous proposons 2 types d'emplacements comme suit :

- **Intérieur** : Salle des fêtes : tables obligatoirement fournies par les organisateurs ; maximum 2 tables par exposant (table de 1m50, si besoin de 3 tables, nous contacter, nous étudierons votre demande) : **12€** la table
- **Extérieur** : Préau et cour de l'école : possibilité de tables fournies par les organisateurs ou à charge de l'exposant ; l'emplacement (tables et barnum) ne doit pas dépasser 3m : **12€** l'emplacement (possibilité de prendre 2 emplacements maximum)

Le reste du matériel nécessaire à la tenue du stand (barnum, chaise, décoration, rallonge électrique, etc...) sera à charge de chaque exposant (sauf si besoin exceptionnel, à voir avec nous). **L'électricité sera fournie gratuitement dans la limite des possibilités de la commune. Nous étudierons chaque dossier demandant l'électricité afin de faire une répartition des plus équitable selon l'ampérage.**

Le soir après réemballage, l'exposant s'engage à laisser l'emplacement propre et en état.

4/ INSTALLATION :

L'arrivée des exposants devra se faire le Samedi 16 décembre 2023 entre 11h30 et 13h00. L'ouverture au public se fera de 14h00 à 20h00.

L'exposant s'engage à exposer et à vendre uniquement les produits annoncés dans sa fiche d'inscription. L'exposant s'engage à décorer son stand dans la tradition de Noël.

Les exposants s'engagent à respecter les horaires d'ouverture et à ne réemballer qu'à partir des horaires de fin de marché.



ASSOCIATION VIVE L'ECOLE
19 place Roger Durieux
38530 Saint Maximin

5/ STATIONNEMENT :

Les véhicules des exposants seront obligatoirement garés sur les parkings extérieurs adjacents à la salle Marie Louise et l'Ecole (indiqués à votre arrivée). Vive l'Ecole se réserve le droit de demander à déplacer les véhicules une fois le déchargement effectué.

Les déballages se feront de 11h30 à 13h30. Aucun véhicule ne sera autorisé à rester garé sur la place Roger Durieux pendant la manifestation.

6/ CLAUSE DE RESPONSABILITE

Vive l'Ecole décline toute responsabilité relative aux pertes, dommages ou vol ou de vandalisme sur le stand de l'exposant. L'exposant est le seul responsable de son stand.

L'exposant doit être en parfaite conformité avec les normes de sécurité en vigueur et avoir souscrit toutes les assurances nécessaires à son activité.

Les exposants sont tenus d'avoir une police d'assurance garantissant leur responsabilité tant vis-à-vis des tiers, que vis-à-vis des installations fournies par Vive l'Ecole, pour le matériel et leurs marchandises exposées. L'exposant en cas de sinistre de quelque nature que ce soit, renonce à tout recours contre Vive l'Ecole.

7/ MESURES SANITAIRES

A ce jour, aucune contraintes ni obligations sanitaires ne sont en place.

L'association Vive l'Ecole se réserve le droit d'apporter des modifications au présent règlement concernant les contraintes sanitaires ultérieurement, s'il y a lieu, selon l'évolution des protocoles en place.

8/ ANNULATION POUR RAISONS SANITAIRES

En cas d'annulation pour raisons sanitaires imposées, les dossiers et règlements seront retournés aux exposants.

9/ CLAUSE

Les informations recueillies sur le formulaire d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'Association Vive l'Ecole afin d'organiser dans les meilleures conditions et dans le respect des obligations réglementaires et sanitaires le marché de Noël 2023.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : l'Association Vive l'Ecole, sous la responsabilité de sa Présidente. La liste des membres de l'Association Vive l'Ecole en charge de la collecte des données est communiquée sur demande à l'adresse mail suivante : assovivelecole@gmail.com



ASSOCIATION VIVE L'ÉCOLE
19 place Roger Durieux
38530 Saint Maximin

Les données sont conservées au minimum pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données.

Droit à l'image

Dans la cadre du marché de Noël, l'Association Vive l'Ecole sera amenée à prendre des photographies des différents stands présents lors de cette édition, ce à des fins publicitaires éventuels pour le marché de Noël de l'année suivante. Les exposants pourront solliciter les photos, y avoir accès ou solliciter leur restitution ou destruction après l'opération du marché de Noël 2023.

Saint Maximin, le 30 septembre 2023

Association Vive l'Ecole